

vous proposent deux journées de formation sur le thème:

L'AGCS, quels enjeux pour les collectivités territoriales?

Du samedi 13 novembre au dimanche 14 novembre 2004

à
**La maison départementale des syndicats
I, place de la Libération
93000 Bobigny
Métro: Bobigny-Pablo-Picasso (ligne 5)**

Le droit à la formation des élu-e-s

La loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux prévoit notamment dans son titre II un droit des élu-e-s locaux à la formation. Les frais de formation de l'élu-e constituent **une dépense obligatoire pour les collectivités.**

Cette loi insère au Code Général des Collectivités Territoriales, les articles 2123.12 et suivants qui en précisent les modalités et les aspects pécuniaires, afin que chaque élu-e, bénéficiaire ou non d'une indemnité de fonction, puisse exercer son droit à la formation, sous réserve que celle-ci soit dispensée par un organisme agréé, ce qui est le cas de *Formation et citoyenneté*.

Nous demandons à chaque élu-e, pour éviter toute difficulté liée à l'engagement de dépenses, de faire viser, pour accord, le bulletin d'inscription joint.

Les frais de transport et d'hébergement éventuels devront faire l'objet d'une demande de remboursement directe, par chaque élu-e, auprès de sa collectivité.

En cas de désistement, si *Formation et citoyenneté* n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé à hauteur d'un tiers.

Le coût de cette prestation sera facturé par Formation et citoyenneté sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités. Tarifs pour les deux jours:

Elu-e-s et agents territoriaux des communes de:

- moins de 1000 habitants	200 €
- de 1000 à 5000	250 €
- de 5000 à 10000	280 €
- de 10000 à 20000	330 €
- de 20000 à 40000	400 €
- de 40000 à 100000	450 €
- plus de 100000	500 €
Conseillers Généraux et Régionaux	500 €

Les tarifs comprennent les frais de formation et de déjeuner du samedi.

Bulletin d'inscription aux journées (valant convention simplifiée de formation)

L'AGCS, quels enjeux pour les collectivités territoriales?
Organisées par Attac et Formation et citoyenneté,

du samedi 13 au dimanche 14 novembre 2004,
à la maison départementale des syndicats, 1 place de la Libération, 93000 Bobigny.

L'agrément de Formation et Citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le val de Marne (94). Bulletin à renvoyer par courrier ou par télécopie au 01 43 79 32 09

Nom : _____ Conseil général : _____ Signature du candidat à la journée : _____

Prénom : _____ Conseil régional : _____

Adresse : _____ Collectivité territoriale : _____

Commune de : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

E-mail : _____

Fonction élective : _____

Nombre d'habitants

(pour les élus communaux) : _____

Signature du responsable
avec cachet :

CACHET

L'AGCS, quels enjeux pour les collectivités territoriales?



Samedi 13 novembre 2004

9h30 Accueil.

10h30 Séance plénière:

- * Intervention d'accueil de Bernard BIRSINGER, Maire de Bobigny.
- * La réalité et l'actualité critiques de l'AGCS, par Suzan GEORGE, Vice-présidente d'Attac et directrice associée de Transnational Institute, et, Raoul-Marc JENNAR, chercheur à l'URFIG.

13h00 Déjeuner.

14h30 Travaux en ateliers.

- * Gestion des services publics pour les droits d'accès aux biens communs (santé, énergie, éducation, eau, logement, culture, transports...).
- * La capacité des collectivités publiques à intervenir sur l'économie et l'aménagement.
- * Les dispositifs financiers et fiscaux mis en place (marché public, partenariats public-privé, fiscalité locale...).
- * La démocratie locale et la participation citoyenne.

16h30 Pause.

17h00 Synthèse des ateliers.

Dimanche 14 novembre 2004

9h30 Accueil.

Séance plénière.

- * Le volet international avec les contributions de collectivités étrangères.
- * Présentation et discussion des suites à donner.

13h00 Conclusion, par Jacques Nikonoff, Président d'Attac.

formation
Et citoyenneté

Formation et Citoyenneté
21 ter, rue Voltaire
75011 Paris